

## FO Santé des H MV : agissons ensemble pour votre titularisation !



Vous êtes **agent contractuel** aux H MV ?  
Vous souhaitez intégrer pleinement la Fonction Publique Hospitalière ?  
Force Ouvrière Santé des H MV lance un **appel à tous les professionnels** qui souhaitent être **stagiairisés** ou **titularisés**.

### Pourquoi cette initiative ?

Parce que nous voulons recenser les **agents motivés** afin de :

- **Faire remonter à la direction** les besoins réels du terrain.
- **Faciliter l'identification des postes vacants** qui pourraient être pourvus par des titulaires.
- **Renforcer votre stabilité professionnelle** et vos droits.

L'objectif est clair : **obtenir plus de titularisations et sécuriser vos parcours**. La précarité ne doit pas être une fatalité !

En vous inscrivant dans cette démarche, vous permettez à FO Santé des H MV de disposer d'arguments solides face à la direction pour défendre vos perspectives d'avenir. Plus nous serons nombreux, plus notre action aura de poids.

### ✉ Comment participer ?

Envoyez un mail à : [stagiairisation.fo.hmv@gmail.com](mailto:stagiairisation.fo.hmv@gmail.com)  
en précisant :

- **Prénom et Nom**
- **Grade**
- **Service et site d'appartenance**
- **Date d'entrée dans l'établissement**
- **Statut CDD ou CDI**

Votre engagement est notre force. Ensemble, nous pouvons obtenir **la reconnaissance de votre investissement au quotidien** et **fidéliser les professionnels** au sein des H MV.

Ne laissez pas passer cette opportunité : c'est **maintenant** que nous devons agir !



Chers collègues,

La période estivale s'achève, avec un climat plus doux après des semaines parfois marquées par la chaleur.

Tout l'été, vos représentants FO Santé H MV ont été présents sur les différents sites, mais aussi au téléphone chaque jour pour gérer les signalements et assurer une vigilance accrue lors des épisodes de canicule.

Nous avons constaté une fois encore des fontaines à eau défaillantes et des engagements non tenus, comme la distribution des glaces promises et validées en instance mais jamais offertes à tous les agents.

En septembre, place à la reprise des travaux collectifs : LDG, guide de gestion, DUERP, instances... autant de moments où FO continuera de défendre vos droits et vos conditions de travail.

Fidèles à notre engagement, nous serons toujours là, à vos côtés, pour représenter les professionnels des Hôpitaux du Massif des Vosges avec constance et détermination.

**Jérôme Guillot**  
Secrétaire FO Santé des H MV

**Une suggestion,  
une remarque ?**

Contactez-nous par mail à  
**fo@chi-hmv.fr**



## LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Depuis la loi du 6 août 2019, chaque établissement doit établir des Lignes Directrices de Gestion (LDG), véritables feuilles de route en Ressources Humaines.

Valables jusqu'à 5 ans et accessibles à tous, elles fixent les règles en matière d'évolution professionnelle, avancement, mobilité, entretiens annuels, recrutements, titularisations... Elles concernent tous les agents, y compris les contractuels.

Élaborées en concertation **entre Direction et représentants du personnel**, puis validées en Comité Social d'Établissement, les LDG comprennent : **état des lieux du personnel, actions RH (attractivité, QVT, réduction de l'absentéisme), règles de promotion, égalité femmes-hommes, politique de recrutement et développement des compétences.**

Force Ouvrière Santé des HVM défend des LDG équitables : garantir l'égalité dans l'avancement, valoriser l'ancienneté et l'expérience, favoriser la formation, améliorer les conditions de travail et renforcer l'attractivité de nos établissements. Notre priorité : mettre l'humain au cœur des décisions.

### UNE CHARTE A SENS UNIQUE

QUAND LES RÈGLES  
NE S'APPLIQUENT  
QU'AUX AGENTS



## CHARTER PERMUTEO :

*Deux poids deux mesures*

Le 20 juin 2025, la charte d'utilisation de l'outil **Permuteo** a été validée en Comité Social d'Établissement. Elle fixe des règles strictes : durée maximale de travail, repos obligatoire, conditions d'accès, sanctions en cas de non-respect.

**Problème** : ces règles ne semblent valoir que pour les agents. Dès qu'elles gênent la direction ou certains cadres, elles sont contournées ou ignorées. Résultat : **rappel à l'ordre pour un agent, silence radio pour un cadre** qui sort du cadre légal.

Cette injustice n'est pas acceptable. Pourquoi valider un texte en CSE si c'est pour l'appliquer à géométrie variable ?

FO Santé HVM rappelle que les encadrants sont aussi victimes d'un système défaillant : faute de moyens pour remplacer les absents, ils sont contraints de trouver des solutions en urgence, pris entre pression hiérarchique et respect de la loi.

Et que dire des propos tenus lors des groupes de travail sur les LDG ? Certaines directions estiment encore qu'un agent public peut être dérangé même pendant ses repos... alors qu'elles-mêmes restent injoignables hors astreinte. **Deux poids, deux mesures, encore.**

**FO Santé HVM exige :**

- Le respect strict des chartes validées en CSE, pour tous, direction comprise.
- La protection du droit au repos et à la déconnexion.
- Des règles équitables et des moyens réels pour garantir la continuité des soins.

## Arrêt maladie : la pathologie reste Confidentielle !

**ARRÊT MALADIE  
=  
LA PATHOLOGIE  
RESTE  
CONFIDENTIELLE**



Dans la Fonction publique hospitalière, un agent en arrêt **maladie n'a pas à indiquer la pathologie qui l'y a conduit.**

Le secret médical protège cette information : seul le volet administratif de l'arrêt, mentionnant les dates, doit être transmis à l'employeur. Le diagnostic reste réservé au médecin et à la CPAM.

**Le diagnostic est réservé au médecin et à la CPAM : Le secret médical protège les agents.**

# ABSENTEISME RECORD AUX HMV :

*Il est plus que temps d'agir ...*



Depuis des mois, **FO Santé HMV alerte, interpelle et dialogue.** Mais nos alertes restent ignorées. On ne peut pas faire tourner un hôpital sur des équipes à bout de souffle.

## Un système qui craque

Sous-effectifs permanents, plannings désorganisés, rappels sur repos incessants, agents en arrêt faute de remplaçants... Ce n'est plus l'exception, c'est devenu la règle. Et pendant ce temps, certains osent parler de « désengagement » ou de « manque de motivation ». La vérité ? Nous sommes face aux conséquences d'un système à bout.

## Nos 10 propositions d'urgence :

FO Santé HMV exige l'ouverture de négociations immédiates pour :

- 1 Associer réellement les agents aux décisions (COSTRA)
- 2 Recruter massivement tous métiers confondus
- 3 Mettre fin au glissement de tâches
- 4 Remplacer systématiquement les absences
- 5 Améliorer les conditions matérielles et d'organisation

## 6 Revaloriser les carrières

- 7 Écouter la parole des agents via un baromètre social indépendant
- 8 Réaffecter les budgets aux besoins réels
- 9 Placer les bonnes compétences aux bons postes
- 10 Développer une véritable qualité de vie au travail

Le constat est alarmant : **le taux d'absentéisme explose** dans nos établissements. Fatigue chronique, épuisement moral, manque de reconnaissance, conditions de travail dégradées... c'est le quotidien de nombreux professionnels.

## Permuteo en témoignage : plus de 48 missions à pourvoir rien que pour les aides-soignants au 5 août !

PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service HGE pour le 17/08 - 20h00 - Bonjour
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service HGE pour le 16/08 - 20h00 - Bonjour
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service HGE pour le 15/08 - 20h00 - Bonjour
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 30/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 31/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 29/08 - 13h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 28/08 - 13h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 29/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 29/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 28/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 27/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 25/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 24/08 - 13h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 23/08 - 13h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 24/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 23/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 23/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 22/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 21/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 20/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 20/08 - 13h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 19/08 - 13h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 19/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 19/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 18/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 18/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 17/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 16/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 15/08 - 06h30
PERMUTEO	Nouvelle demande de remplacement dans le service Lee Charmes pour le 15/08 - 06h30

## Ne restons pas spectateurs !

- ➔ Assez de promesses non tenues : **nous avons besoin d'actes concrets.**
- ➔ Agents en souffrance, collègues épuisés, services sous tension : faites remonter vos témoignages via notre formulaire de signalement ([site FO Santé HMV](#)).



## FONTAINES À EAU: Promesses non tenues

Installées en juillet 2025, les fontaines à eau des HMV devaient améliorer le quotidien des agents, patients et résidents. Or, beaucoup sont déjà en panne et la distribution d'eau gazeuse, pourtant prévue, reste quasi inexistante. Les gourdes annoncées n'ont pas été remises partout. FO Santé HMV exige des réparations rapides, l'accès à l'eau gazeuse sur chaque appareil et la distribution complète des gourdes. Des engagements clairs, des résultats concrets !



## Pas d'appel pendant les congés, repos, arrêt maladie ou maternité

Un agent en congé, en RTT, en repos, en arrêt maladie ou en congé maternité n'a pas à être contacté par téléphone pour des raisons professionnelles.

C'est une **atteinte à son droit au repos, à sa santé et à la protection de sa vie privée.**

L'employeur n'a aucune légitimité à solliciter un agent malade ou en congé maternité pour un remplacement ou pour toute tâche professionnelle.

Retrouvez l'article complet sur notre site internet



## Urgence à relancer les formations en port de charges et manutention des patients

La réactivation de ces formations serait une décision gagnante :

**Pour les agents** : réduction des risques physiques, amélioration des conditions de travail, développement de compétences professionnelles.

**Pour l'établissement** : diminution des arrêts de travail, réduction des coûts liés aux accidents, amélioration de l'image et de la qualité de service.

**FO Santé HMV interpelle la direction et demande la reprise de ces formations internes**

C'est un investissement minime au regard des **gains humains, organisationnels et financiers** qu'il apportera à l'ensemble des HMV.



## Canicule aux HMV : Glaces pour tous !

Les fortes chaleurs imposent des mesures pour protéger tous les professionnels. La F3SCT du 18 juillet 2025 a validé, à la demande de FO, des dispositions concrètes :



**Adaptation des horaires, accès à l'eau fraîche, pauses au frais, mais aussi mise à disposition de glaces et possibilité d'utiliser les douches pour se rafraîchir.**

Suite aux alertes d'agents, FO a obtenu de la direction un réapprovisionnement afin que tous les personnels, sans distinction, bénéficient de ces mesures. FO Santé HMV veille à ce que chaque engagement soit respecté : votre santé et votre bien-être passent avant tout.

## Un soutien pour les parents d'enfants en situation de handicap



Depuis la loi du **11 février 2005**, les familles, y compris les agents hospitaliers, peuvent bénéficier de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Cette aide compense les frais liés à l'éducation et aux soins d'un enfant en situation de handicap. Elle s'adresse aux parents d'un enfant de moins de 20 ans, résidant en France au moins 9 mois par an, présentant un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % si l'enfant bénéficie de soins particuliers ou d'un accueil spécialisé. Depuis **avril 2025**, l'allocation de base est fixée à **151,80 € (149,26 € en 2024)**, avec possibilité de compléments et d'une majoration pour parent isolé. La demande se fait auprès de la MDPH via un dossier complet, instruit par la CDAPH.

Agents hospitaliers, n'attendez pas : vos droits sont garantis, même en activité. FO Santé HMV se tient à vos côtés pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches.



03 29 52 67 28



16728



fo@chi-hmv.fr



www.fos-chihmv.fr